



N°08
22/09/2017



Animateur filière
Séverine BOURDA
FREDON Aquitaine
s.bourda@fredon-aquitaine.org

Directeur de publication
Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Jardins, espaces végétalisés
et infrastructures - Edition
Littoral N°X du X/X/XXXX »*



Edition Littoral Nouvelle-Aquitaine

Départements 17/33/40/64/47

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

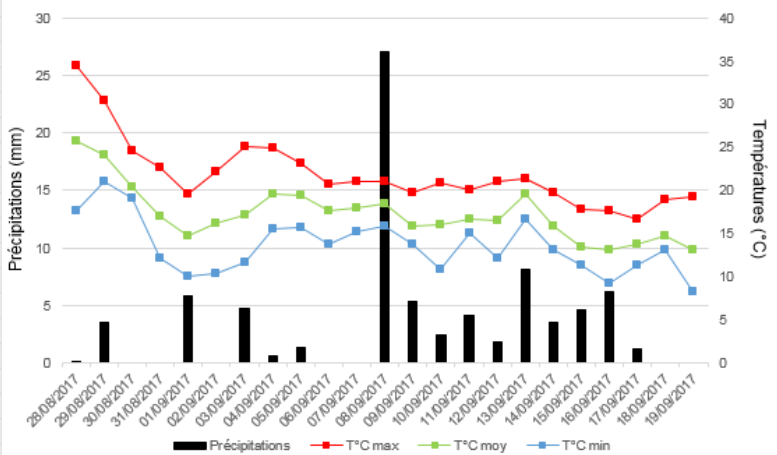
Ce qu'il faut retenir

Ravageurs

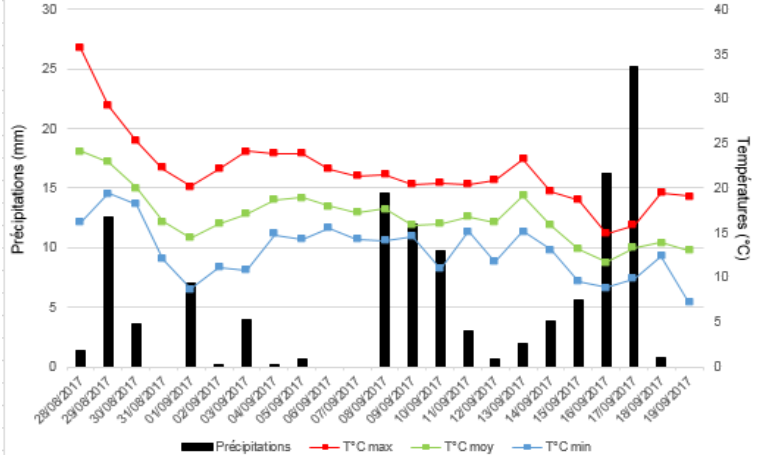
- **Pyrale du buis** : adultes encore piégés.
- **Mineuse du marronnier** : le vol des adultes est achevé.
- **Tigre du platane** : migration vers l'écorce imminente.
- **Papillon palmivore** : fin du vol des adultes.
- **Processionnaire du pin** : vol des adultes achevé.

Conditions climatiques

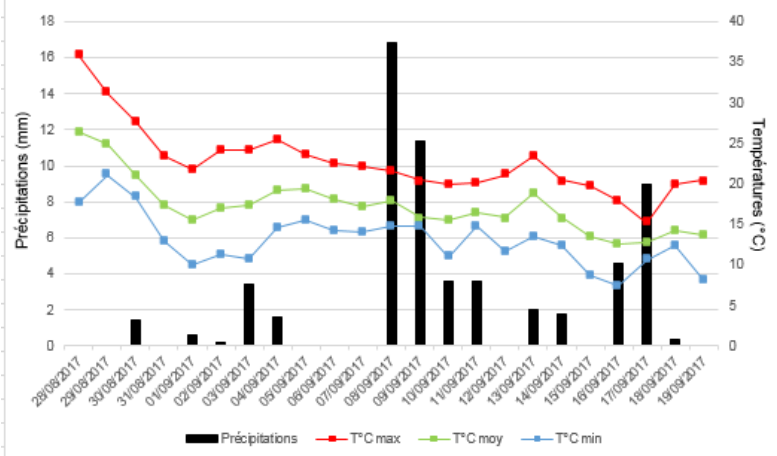
Données météorologiques Bordeaux Parc Floral (33)



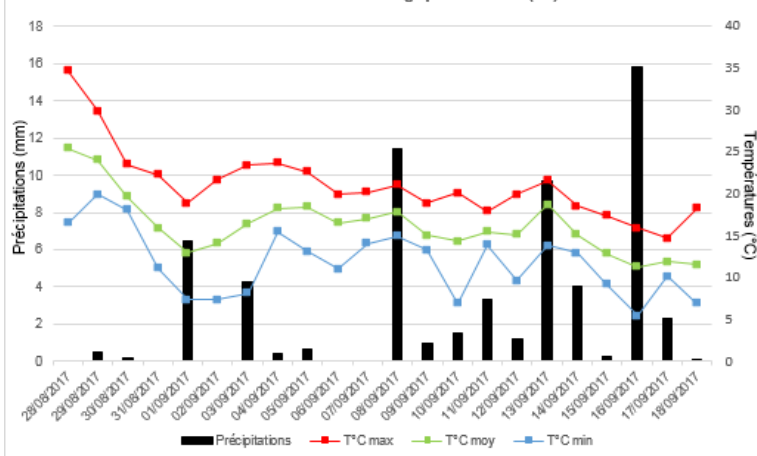
Données météorologiques Labouheyre (40)



Données météorologiques Duras (47)



Données météorologiques Jonzac (17)



Ravageurs

- **Pyrale du buis** *Cydalima perspectalis*

Le vol des pyrales se poursuit. Le réseau de piégeage continue à enregistrer des captures.

Evaluation du risque : les chenilles sont toujours présentes dans les buis. Les plus avancées vont se nymphoser rapidement, les autres passeront l'hiver dans des cocons, à l'abri dans le feuillage.

Mesures prophylactiques : lorsque l'infestation est repérée de manière précoce, les rameaux et les feuilles attaqués peuvent être coupés et broyés finement ou incinérés en conteneur fermé (le compostage tel quel est à proscrire). Dans le cas d'une forte infestation, l'arrachage des sujets en intégralité permet de limiter la propagation du ravageur.

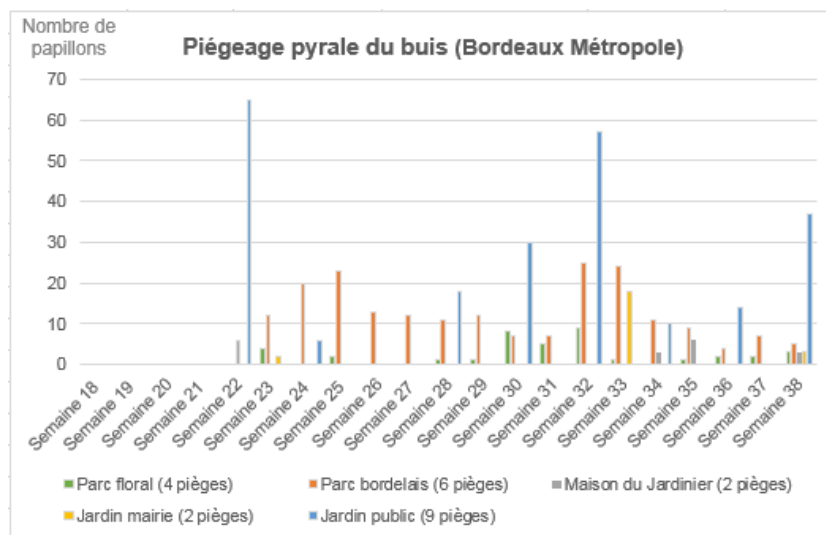
Il existe également des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage, se référer à la note de service DGAL/SDQSPV/2017-635 du 19/07/2017 accessible à l'adresse :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2017-635>



Pyrale adulte camouflée dans buis
Photo : S. Bourda, FREDON Aquitaine

Ci-dessous, les données de piégeage pour les pièges à phéromones de Bordeaux métropole :



- **Tigre du platane *Corythucha ciliata***

Les adultes et les larves sont toujours présents sous les feuilles. La migration des adultes vers le tronc où ils passeront l'hiver est proche.

Evaluation du risque :

En cas de fortes populations, la production de miellat qu'engendrent les tigres peut représenter une nuisance pour les usagers. Le risque est dépassé, les adultes s'apprêtent à migrer vers l'écorce.



Tigre adulte sous feuille de platane
Photo : S. Bourda, FREDON Aquitaine

- **Mineuse du marronnier *Camerarie ohridella***



Mineuse du marronnier

Photo : S. Bourda, FREDON Aquitaine

Les vols sont achevés. Les arbres les plus touchés perdent leurs feuilles depuis le mois d'août.

Evaluation du risque :

Certains arbres sont fortement touchés et perdent leurs feuilles de façon prématurée. Le risque est nul maintenant, le vol des adultes étant achevé.

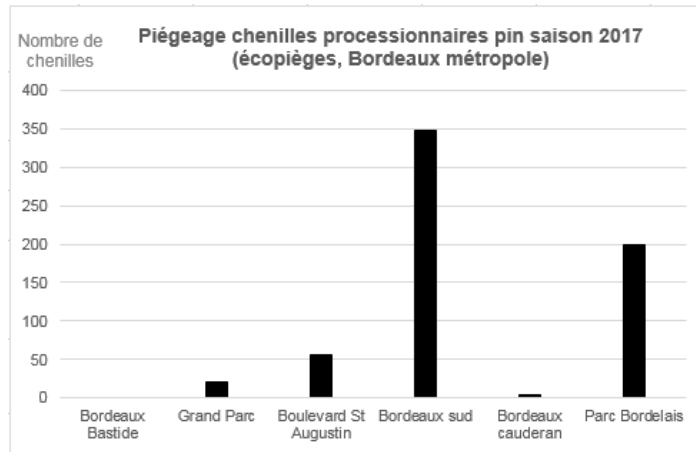
Mesures prophylactiques : la méthode la moins coûteuse pour diminuer les populations est le ramassage et l'élimination des feuilles tombées au sol (avant l'émergence des papillons). Cela permet d'éliminer l'insecte qui hiverne dans ces dernières et limiter les dégâts la saison suivante.

- **Processionnaire du pin**

Le vol des adultes est achevé. Les chenilles issues de la reproduction des papillons se développent.

La lutte contre ce ravageur peut être envisagée sur le stade chenille.

Ci-dessous, le recensement du piégeage des chenilles avec les écopièges de Bordeaux Métropole, pour la saison 2016-2017 :



Evaluation du risque :

Le développement des chenilles comprend 5 stades. C'est à partir du 3^{ème} qu'elles deviennent urticantes. Elles posent alors un problème sanitaire pour les arbres (peuvent devenir plus sensibles aux maladies en cas de forte défoliation). Elles représentent également un problème sanitaire pour l'homme et les animaux de compagnie ou d'élevage (réactions allergiques provoquées par les soies urticantes en cas d'ingestion).



Chenilles processionnaires du pin (L1, L3 et L5)

Photos : S. Bourda, FREDON Aquitaine

- **Papillon palmivore argentin *Paysandisia archon***

Rappel : La période de vol des adultes s'étale de mai à septembre.

Les larves issues des œufs vont se développer dans le palmier, se nourrissant des tissus du stipe (tronc) et des palmes. Elles vont passer l'hiver à l'abri dans les palmiers et les nouveaux papillons émergeront en mai prochain.



Larves *Paysandisia archon*

Photo : Jardiland, Bassussarry (64)

Evaluation du risque :

Le vol des adultes va s'achever prochainement. La gestion de ce ravageur s'envisage au début de développement des chenilles (septembre-octobre).

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Jardins, espaces végétalisés et infrastructures – Edition Littoral – sont les suivantes : les collectivités de Nouvelle-Aquitaine et plus précisément les services Espaces verts, des particuliers qui font ponctuellement des signalements, la DRAAF Nouvelle Aquitaine et le Département Santé des Forêts (DSF)

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".